

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Blois (41000)

Réponses de Gildas Vieira, au nom de la liste « Osons Blois Autrement »

— le 03/03/2020 à 00:01 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 3 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 1 million d'euros

Par ailleurs désigner un ou une responsable vélo comme interlocuteur privilégié des habitants et des associations notamment sur les questions de sécurité, voirie et éducation. Il veillera à la formation de l'ensemble des techniciens (voirie, police municipale,...) aux spécificités de ce mode de déplacement. Idéalement ce poste sera mutualisé avec l'agglo.

En ce qui concerne le budget annuel, la FUB recommande entre 10 et 25€/ habitant

Le budget sera décidé par le conseil municipal, nous prenons note des recommandations de la FUB.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - Rue du bourg neuf

- avenue du maréchal Maunoury

- rue Gallois

-rue jean Moulin

- rue de Chateaudun

Sécuriser les ronds points : Médecis, pinçonnière, François Mitterrand,...

Sur les axes où il n'est pas possible de créer des pistes séparées physiquement de la chaussée, créer des bandes cyclables.

Nous sécuriserons tous les points noirs de la circulation cyclistes, voir notre programme p. 13 #33

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines De Villebarou, St Gervais, La Chaussée st Victor, les grouëts.

Action n°4 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Par exemple, proposer un projet de franchissement de la voie rapide des cités unies en direction de la Chaussée st Victor

voir notre programme p. 13 #33 et p. 15 #40

Action n°5 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Ce point est très souvent soulevé par les cyclistes adhérents de Vélo41

L'entretien et le nettoyage des voies cyclables sont une priorité, voir notre programme p. 13 #33

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je ne m'engage pas

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. Notamment, stop à la 2ème sortie de l'autoroute

Ce sujet est un vrai débat, nous proposerons un référendum local sur la question.

Action n°7 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Comme d'autres villes en France, Blois peut devenir une ville à 30 km/h.

L'objectif étant d'unifier les limites de vitesses en ville afin d'apaiser la circulation.

Renforcer la communication, et si besoin la verbalisation, sur les règles de circulation (priorité piéton, vélo, limite de vitesse à 20 km/h) dans les zones de rencontre (av. Wilson, Denis Papin).

voir notre programme pp. 13-15

Action n°8 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Généraliser sur l'ensemble des quartiers de la ville de Blois.

voir notre programme p. 13 #33

Action n°9 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Prendre à bras le corps la question des sorties d'école et des conflits d'usages :

- communication auprès des parents, des élèves et des établissements scolaires,
- incitation aux mobilités actives,
- mise en place de pédibus (type "carapat") et vélobus,
- aménagement sécurisé des sorties d'école et interdiction systématique du stationnement devant les écoles,

voir notre programme pp. 13-15

Action n°10 : je m'engage

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Notamment en développant l'intermodalité à Blois, particulièrement sur les entrées de ville.

Le parc des expositions dans le quartier Vienne et le parking du Stade des allées seront reconvertis en partie en parking-relais avec un service de navette vers le centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°11 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

voir notre programme p. 13 #33

Action n°12 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Exemples : centre administratif, stade des allées, préfecture, conseil départemental, ...

Nous soutiendrons le programme Alveole, voir notre programme p. 13 #33

Action n°13 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°14 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Ces associations reposent exclusivement sur l'énergie bénévole!

Exemples :

- *aider financièrement ces associations à fin de pérenniser et développer leurs actions,*
- *créer une aide pour l'achat d'un vélo d'occasion remis en état par une association locale,*
- *proposer des locaux adaptés aux besoins des associations et à la demande croissante des habitants,*

Le soutien aux associations est l'un de nos principaux engagements de campagne.

Action n°15 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Plus de précisions, via la communication de la Fédération des Usagers de la Bicyclette :

<https://www.fub.fr/velo-ecole/savoir-rouler-velo>

<https://www.fub.fr/alveole>

Action n°17 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°18 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Oui, en concertation avec les services municipaux.

Action n°19 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°20 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Commentaires généraux

Le vélo est l'objet de la partie 33 de notre programme (p. 13), qui regroupe 5 mesures fortes en faveur du développement de la pratique du vélo dans notre ville. Ces mesures s'accompagne de notre projet de ceinture verte (#40, p. 15) qui inclut en plus des voies cyclables sécurisées, une voie piétonne et u parcours santé. La pratique du vélo fait partie des modes de déplacements à privilégier, en tant que pratique physique entretenant la santé et moyen de déplacement non polluant (ni nuisance atmosphérique, ni nuisance sonore). L'enjeu est de pouvoir aménager des voies sécurisées pour que le vélo devienne un moyen de transport agréable, confortable, pratique et moins risqué. Le développement du vélo passe par l'aménagement des voies mais également la réduction du trafic automobile (#34, p. 14)